

## Eure-et-Loir → Actualité

MUNICIPALES 2014

Des élus affirment être découragés par la complexité des réglementations

## Ces maires, prisonniers des normes

Les normes sont devenues la hantise des élus, notamment en matière sociale et environnementale. De quoi les décourager, et entraîner des dépenses folles.

François Feuilloux

Elles sont souvent nécessaires, parfois complètement dénuées de sens. Beaucoup d'élus estiment que la France en crève. Les normes, agrémentent la vie, mais aussi la compliquent.

Vincent Lhôpital est maire (DVD) de Villampuy, 320 habitants, près de Châteaudun, depuis 18 ans. Il constate un accroissement des normes en tout genre, depuis plus d'une dizaine d'années.

## Des histoires d'eau

« Cela favorise le découragement des élus ruraux. Parce que dans nos mairies, nous n'avons pas de services compétents, comme dans les grandes villes, pour analyser l'ensemble des textes et règlements ».

Il voit en cela une volonté insidieuse de supprimer petit à petit les communes. « On nous fait comprendre qu'à l'avenir, les intercommunalités s'occuperont de tout cela. Autant dire que les communes n'auront donc plus rien à décider. »

En attendant, sur le terrain, c'est souvent le casse-tête pour les élus, et les situations sont parfois cocasses.

« Prenons l'exemple de



VILLES. Même lorsque les projets communaux sont petits, les normes à appliquer sont grandes.

l'eau potable. On nous interdit de construire des lotissements (au moins trois maisons) en raison du taux élevé de nitrates. En revanche, on peut construire des maisons individuelles sur des terrains différents. Il faut qu'on n'explique comment l'eau peut être non potable pour des maisons dans un lotissement et potable pour des maisons individuelles ! »

Dans un tout autre domaine, Vincent Lhôpital prend l'exemple de l'accessibilité des lieux publics aux handicapés. « À la mairie, l'entrée principale est précédée de deux marches. Mais derrière, il y a une porte à niveau.

C'est par là que l'on a toujours fait rentrer les personnes handicapées. Et

bien dans le cadre de la loi, la commune va devoir quand même réaménager

son entrée principale ! »

Le maire de Châtillon-en-Dunois, près d'Arrou, est l'un de ceux qui crie au scandale le plus fort.

« Les ressources ne sont pas les mêmes »

« Ce que je n'admets pas, dit Claude Térovinard, c'est que les normes sur les bâtiments municipaux soient les mêmes pour toutes les communes, que l'on soit à Châtillon, Arrou, Châteaudun ou Orléans (Loiret), alors que les ressources financières ne sont clairement pas les mêmes. » Et de citer les sanitaires de son école, pour lesquels le syndicat a versé plus de 100.000 €. « Ça faisait 25 ans que les gamins pissaient dans ces toilettes. Il n'y a jamais eu de problème. Désormais, ils pisseront aux normes ! »

## → À VOTRE AVIS

Si vous étiez élu, quelles mesures prendriez-vous ?



DONJOHN QUESTEL

22 ans, Nogent-le-Robert.

« J'encouragerais la connexion à l'autoroute. Cela permettrait de développer le secteur économique avec l'installation d'entreprises donc la création d'emplois. Je ferais de l'accessibilité au logement pour chacun une des priorités de ma politique locale. »

## LE PALMARÈS DES NORMES ABSURDES

Plusieurs rapports ont déjà été rédigés sur la question des normes (Alain Lambert (UMP), président du Conseil général de l'Orne, président de la Commission Consultative d'évaluation des Normes, et Jean-Claude Gouliard (PS), maire du Mans (Sarthe) ont écrit le dernier en date

1. Et combien d'œufs dans tout ça ? Une disposition législative va conduire à la mise en place d'un groupe d'études des marchés de la restauration collective et de nutrition. Cinq-à-deux personnes issues de l'administration avec des rangs hiérarchiques élevés ainsi que des représentants de la profession vont y participer. Ce groupe de travail va produire 80 pages de

recommandations aussi décevantes que celles correspondant aux quantités des œufs durs à servir par jour selon les âges : Enfant de moins de 18 mois, zéro ; Enfant de plus de 18 mois en crèche, un quart d'œuf. Enfant de maternelle, un demi-œuf. Enfant de classe élémentaire, un œuf. Adolescent : 1 à 1,5 œuf

2. Une loi qui ne manque pas d'air. La loi prévoit l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public comme les écoles ou... les centres aérés ! Sur le fondement de cette loi ont été pris plusieurs décrets. Un premier relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuée au titre de la sur-

veillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public, qui précise que l'évaluation consiste à vérifier la présence ou non de fenêtres, vérifier si les fenêtres s'ouvrent facilement, examiner les bouches ou grilles d'aération... Un arrêté, en cours de préparation, définit les techniques de mesure. Il est finalement proposé que la surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur revienne aux responsables de ces établissements qui veilleront à ce que les agents affectés à la surveillance desdits établissements les aèrent régulièrement en ouvrant les fenêtres. Ouf !

3. Les normes sismiques là où la Terre n'a jamais tremblé. Une nou-

velle réglementation antisismique est applicable aux constructions dans des zones qui n'ont jamais connu de secousses sismiques. Une ville comme Le Mans, dont l'histoire sismique n'a pas marqué les mémoires, se voit imposer des normes constructives plus draconiennes (châssages et ferrallages plus importants, sections des structures potentiellement plus grandes...). Le surcoût estimé est de l'ordre de 1 à 5 % suivant le type d'édifice selon le Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie. Pour un collège en construction sur la Ville du Mans, le redimensionnement des fondations représente un surcoût de 100 000 € pour les classes et de 60 000 € pour le restaurant.